

Polymer Corporation. S'ils procèdent ainsi, le paiement effectué à la ville de Sarnia à titre d'impôt sera de l'ordre de 350 à 450 mille dollars, d'après la valeur actuelle de la terre et des bâtiments. Je sais qu'a eu lieu tout récemment à Sarnia une sorte d'évaluation scientifique des zones industrielles et autres zones de la ville en vue probablement de fixer plus équitablement l'assiette de l'impôt. Comme en bien d'autres villes, il se peut que notre système soit périmé ou que la base de l'évaluation soit injuste, et c'est pour cela qu'on a fait une nouvelle évaluation. Je ne demande pas que des mesures soient prises avant l'adoption de ce crédit, naturellement, mais j'espère que sous peu le Gouvernement prendra notre cas en considération, ainsi que nous nous y attendons en vertu de sa propre formule.

Je me suis efforcé d'être très équitable, car je ne veux pas donner l'impression qu'il y a des mécontents. Je demande simplement, puisque la formule existe, qu'on l'applique en toute justice.

Le très hon. M. Howe: Peut-être devrais-je dire un mot au sujet de la question fiscale. Mon honorable ami a tout d'abord parlé de "nous, la société Polymer", et j'ai pensé qu'il était avec moi. Mais ensuite il a fait volte-face et il a parlé de "nous, la ville de Sarnia" à l'occasion des impôts, et je ne comprenais plus très bien.

M. Murphy: Je suis les deux.

Le très hon. M. Howe: Pour être impartial, vous devez défendre une cause ou l'autre. Je ne voudrais pas qu'on eût l'impression que nous n'avons pas payé nos impôts à Sarnia. Nous avons effectué des paiements tenant lieu d'impôts, toujours après accord avec les autorités fiscales. La situation s'est modifiée, comme le sait mon honorable ami. Au moment de sa construction, l'usine ne se trouvait pas dans la ville de Sarnia, mais dans un des cantons avoisinants. Les limites de Sarnia ont été reculées récemment, de façon que la ville embrassât l'usine de la Polymer et aussi, je crois, plusieurs autres industries de la région. Après cette modification,—du moins je crois que c'est après,—nous avons conclu avec l'administration fiscale un arrangement qu'elle a semblé juger raisonnable.

Mon honorable ami a parfaitement raison quand il affirme que l'imposition de la Polymer devrait correspondre à celle de l'*Imperial Oil* et de la *Dow*, deux entreprises établies dans la région. Je suis tout à fait d'accord avec lui. D'ailleurs, je crois que l'imposition est la même. Je serais fort étonné que l'administration fiscale, compte tenu de nos immobilisations, ne demandât pas au-

tant à la Polymer qu'à l'*Imperial Oil*, par exemple. S'il n'en a pas été ainsi par le passé, nous y verrons. Dès le début, nous nous sommes très bien entendus avec l'administration fiscale de la région où se trouve l'usine de la Polymer, et je suis sûr qu'il en ira de même à l'avenir. Mais je crois que mon honorable ami et moi-même ferions bien de ne pas nous mêler de la conclusion de l'entente, car, à mon avis, elle ne regarde ni lui ni moi. Laissons à la direction de la Polymer le soin de régler la question avec l'administration fiscale de la ville. J'espère sincèrement que le député s'abstiendra d'intervenir dans un sens ou dans l'autre; s'il veut bien s'abstenir de toute intervention, je m'en abstiendrai également.

Mon honorable ami a posé quelques autres questions. Il a demandé des renseignements au sujet de la dépréciation. Je n'en ai pas le taux devant moi. J'ai fait préparer un bilan provisoire en date du 1^{er} avril 1952, date du commencement de l'exercice de la Polymer. Il va de soi que les chiffres définitifs ne peuvent être établis avant qu'on ait reçu les rapports définitifs et qu'ils aient été convenablement vérifiés, mais j'ai un bon aperçu des résultats qui seront obtenus au cours de l'année 1951-1952. Tout ce que je puis dire, c'est que le montant de la dépréciation est le montant maximum autorisé aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu. C'est un montant de l'ordre de 5½ millions. La raison pour laquelle il est plus élevé qu'antérieurement, c'est que de fortes sommes ont été placées dans cette usine depuis la préparation du dernier bilan.

M. Murphy: Puis-je maintenant terminer mes observations à ce sujet? Je ne crois pas que le ministre ait parlé sérieusement lorsqu'il a dit que je ne devrais pas intervenir dans cette affaire. Je n'interviens pas. Je suis le député de cette circonscription et, à titre de représentants, nous cherchons tous à agir le mieux possible à l'égard de nos circonscriptions. Je sais que le ministre comprendra cette attitude. Je suis sensible aux observations qu'il a formulées, il y a un instant, lorsqu'il a dit que, si le règlement n'est pas juste, il fera certes l'objet d'un examen. Rien ne saurait être plus juste. Je tiens à signaler cependant, relativement à ce qu'a dit le ministre au sujet de l'*Imperial Oil* et de la *Dow*, que lorsque ses directeurs feront la revision, j'espère qu'ils prendront en considération la date de la construction de ces diverses usines. Je crois qu'il reconnaîtra qu'à divers égards, l'usine de l'*Imperial Oil* est démodée, qu'elle n'est pas aussi moderne que l'usine de la Polymer à laquelle elle ne saurait être comparée. D'autre part,